

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2015**

## **Modification statuts du syndicat de la trésorerie**

Lors de sa séance du 14 avril 2015, le Conseil syndical du Syndicat de la trésorerie de Montbéliard et des 2 vallées a décidé de mettre à jour ses statuts. Ces modifications sont destinées à mettre en cohérence les activités et le mode de fonctionnement actuels du syndicat et de reprendre l'intégralité des dispositions statutaires intervenues au fil du temps (intégration de nouvelles communes.....). Celles-ci consistent en :

- Article 1 : la dénomination du syndicat devient syndicat de la trésorerie de Montbéliard et des 2 vallées.
- Article 2 : la suppression de la mention de la trésorerie de Désandans à laquelle les précédents statuts faisaient référence.
- Article 7 : la participation des communes : elle sera désormais calculée en fonction de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier publiée par l'INSEE.
- Article 8 : Cet article n'existait pas, il prévoit les modalités d'une éventuelle dissolution.

Unanimité du conseil.

## **Fonds d'amorçage**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a bénéficié du fonds d'amorçage, constitué par une somme de 50 € par élève pour compenser les dépenses occasionnées par cette réforme. La commune adhérant au SIVU de la Chauillère et lui ayant transférée la compétence scolaire et périscolaire, la somme perçue devra être attribuée au SIVU et nécessite une délibération du Conseil municipal. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le versement de cette somme au SIVU.

## **Modification de la fréquence de l'échéance du prêt au crédit agricole**

La commune a contracté un emprunt auprès du crédit agricole pour financer l'achat du bâtiment situé 3, impasse des Rougeottes, siège des appartements communaux. Actuellement l'échéance est annuelle et intervient en tout début d'année. Cette période donnant lieu à d'importantes dépenses, Mme le Maire propose de passer à une échéance trimestrielle afin d'en étaler la charge.

Unanimité du Conseil.

## **Terrain de jeux**

Suite à une demande récurrente des parents et des enfants, le Conseil étudie les différentes possibilités de réaliser un terrain de jeux. Cette question n'ayant pas fait l'objet d'un consensus au sein du conseil, il est décidé d'organiser une enquête auprès des habitants pour déterminer l'endroit le plus adapté.

Ce terrain doit se situer sur une propriété appartenant à la commune et présenter toutes les garanties nécessaires à la sécurité des enfants. Une autre contrainte en est le coût.

## **Informations diverses :**

**Terrain DEVAUX** : Suite à la division foncière de la parcelle de Mr et Mme DEVAUX, ceux-ci ont décidé de céder gracieusement à la commune une bande de terrain jouxtant la voie communale. A ce titre, le Conseil municipal leur exprime ses plus sincères remerciements.

**Responsable salle** : Mme le Maire propose de nommer un responsable de la salle communale, chargé de s'occuper des aspects techniques. Après discussion, Mr Rigolot Laurent propose d'assurer cette fonction.

**Rappels** : Suite à de nombreuses remarques concernant les bruits occasionnés par les jeux des enfants sur les espaces publics, nous en appelons au civisme des parents pour éviter tout désagrément au voisinage.

De plus, les jeux de ballons occasionnant des dégâts aux véhicules en stationnement, nous vous demandons de faire preuve de vigilance quand aux nuisances engendrées.